

NOUS CONTACTER**VOS AGENTS GÉNÉRAUX****D'ASSURANCE EXCLUSIFS****AXA FRANCE****EI BOULAY, LEMELLE**

64 RUE DE PARIS

77140 NEMOURS

01 64 28 08 76

@ agence.blnemours@axa.fr

N° ORIAS 22005644;07010828

orias.fr

**Assurance et Banque**

SOC MECALOC
6 RUE DE LA TREATTE
95310 ST OUEN L AUMONE

*Aur 243***LE 6 JUIN 2024****VOTRE CERTIFICAT**

Pour les véhicules non immatriculés, le certificat d'assurance ci-dessous doit être apposé sur votre véhicule

(décret n° 85 879 du 22 août 1985)



CERTIFICAT D'ASSURANCE **de votre DAUDIN**

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre le certificat d'assurance de votre véhicule.

Si ce véhicule est immatriculé, ce « Mémo véhicule Assuré » constitue une présomption d'assurance pendant 15 jours suivant la date de prise d'effet de la police.

Si ce véhicule est non immatriculé, ce document constitue votre justificatif d'assurance et sa vignette doit être apposée sur votre véhicule.

Ce document est à conserver avec les papiers du véhicule. Il peut vous être demandé en cas de contrôle et vous permet de circuler à l'étranger (hors union européenne) en tant que carte de circulation internationale, durant la période de validité indiquée sur sa vignette.

Avec toute notre attention,

Pour l'assureur, par délégation
Vos Agents Généraux AXA France

1B0751-240600

CERTIFICAT D'ASSURANCE
du **01/07/2024** au **30/07/2025**
Identification
EV-507-XY
N° **7166436104**
AXA FRANCE IARD

8. VALIDITE TERRITORIALE :

- Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire consulter www.cobx.org).

- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.

Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

Déclarer un sinistre :
EI BOULAY, LEMELLE
tél. : 01 64 28 08 76

* CATEGORIE DE VEHICULES - (CODE)

A.AUTOMOBILE B.MOTOCYCLE C.CAMION OU TRACTEUR D.CYCLE A MOTEUR
AUXILIAIRE E.AUTOBUS OU AUTOCAR F.REMORQUE G.AUTRES

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE	2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS
3. VALIDABLE DU Jour Mois Année AU 01 07 2024 30 07 2025 (Ces deux dates comprises)	4. Code pays / Code assureur / Numéro 7166436104 F943

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur EV-507-XY	6. Catégorie* F	7. marquage du véhicule DAUDIN
---	---------------------------	--

8. Validité territoriale (voir également ci-contre):
A B BG CY ^(*) C2 D DK E EST F FIN GR H HR I IRL IS L LT LV M N NL P PL RO S SK SLO CH AL AND AZ ^(*) BIH BY TR MA MD MK MNE BUS SRB ^(*) TN TR UA UK

(^(*)) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

9. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule).

SOC MECALOC
6 RUE DE LA TREATTE
95310 ST OUEN L AUMONE

10. Cette carte a été délivrée par

AXA FRANCE IARD
313, TERRASSES DE
L'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX

11. Signature de l'assureur